

17, etc.; Matt. 16. 18; Actes 20. 28; Col. 1. 18, 24.)

XVI. Nous croyons que le Seigneur a institué le baptême et la cène comme symboles et gages du salut qu'il nous a acquis; le baptême, qui est le signe de la purification par le sang et par l'Esprit de Jésus-Christ; la cène, dans laquelle nous recevons par la foi sa chair et son sang et nous annonçons sa mort jusqu'à ce qu'il vienne. (Matt. 28. 19; Actes 2. 38, 39; Matt. 26. 26-29; 1 Cor. 11. 23-29; 1 Pierre 3. 21; 1 Cor. 6. 11; 1 Jean 1. 7.)

XVII. *Premier article additionnel.* Nous déclarons que, tout en voulant devant Dieu maintenir parmi nous la saine prédication de toutes ces vérités, nous reconnaissons pour frères tous ceux qui, en quelque lieu que ce soit, invoquent Jésus-Christ comme leur unique Sauveur et comme leur Dieu. Nous voulons les aimer, et nous désirons apprendre du Seigneur à leur donner en toute occasion des témoignages du lien qui nous unit tous dans le Rédempteur pour l'éternité.

XVIII. *Deuxième article additionnel.*